

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSÉ, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 13 «
Trois mois... 5 » 7 » 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Notre correspondance particulière de Berlin nous apporte, sous la date du 14 mai, des détails extrêmement curieux sur les négociations pendantes entre la Prusse et l'Autriche, afin d'établir en Europe une troisième politique intitulée: *la politique allemande*. Il résulte de ces détails que l'Autriche, si longtemps sollicitée par la cour de Berlin, a amoindri son rôle à ce point qu'elle serait à son tour en instance auprès de la royauté prussienne pour cimenter une nouvelle alliance.

Nous trouvons encore dans la lettre de notre correspondant des indications fort utiles sur les dernières menées de la Russie, pour flatter l'amour-propre germanique et l'amener peu à peu à seconder ses vues en l'amusant par le mirage de concessions puérides. Voici, du reste, la correspondance dont nous venons d'indiquer le sens et la portée.

« D'après tous les indices, les négociations décisives, relatives à l'attitude future de l'Allemagne, dans la question de la guerre, auront lieu à Francfort; l'Autriche prétendant que, pour qu'elle puisse agir par elle-même il faut, d'abord qu'elle se soit assurée de l'Allemagne, c'est donc là le point autour duquel gravitent toutes les négociations mystérieuses qui ont lieu en ce moment. Il n'est pas douteux que les tentatives de rapprochement sont parties, cette fois-ci, de Vienne et non de Berlin, et qu'ici même on les a accueillies, d'abord, avec une certaine réserve, car on a appris à se défier du cabinet de Vienne. On s'est donc montré peu disposé à accepter purement et simplement toutes les propositions de l'Autriche, au risque d'être abandonné de nouveau par cette puissance au premier changement de circonstances.

« L'appel du comte d'Esterhazy à Vienne, celui de M. de Bismarck à Berlin, et le retour du comte d'Esterhazy, marquent les phases successives de ces négociations. Revenir exclusivement sur le terrain des intérêts particulièrement allemands et diviser le programme d'août en deux parties, tel est, sans doute, le but que poursuit la Prusse, et si l'Autriche l'a suivie dans cette voie, elle aura dû prendre des engagements positifs envers le cabinet de Berlin. Les détails de cette négociation ne sont pas encore assez connus pour qu'on puisse dire que ces résultats sont positivement acquis; mais il est certain que la situation entière est sur le point de su-

bir une modification essentielle, et si la neutralité armée de l'Allemagne n'est pas encore un fait accompli, elle est assurément en voie de réalisation.

« La Russie s'efforce par tous les moyens d'empêcher les États allemands, et par suite l'Autriche, de prendre part à la guerre. Elle vient, dans ce but, de faire parvenir à ses ministres auprès des cours allemandes une dépêche circulaire dans laquelle elle s'engage à maintenir, dans tous les cas, en faveur des États allemands, les concessions faites sur les deux premiers points. Son but évident est de diviser les quatre points en deux questions, dont l'une serait résolue et l'autre ferait seule le sujet de la guerre actuelle. Cette manœuvre a parfaitement réussi à l'égard du cabinet de Berlin, qui appuie vivement la manière de voir de la Russie auprès des autres cours allemandes. On dit même que le cabinet de Berlin expédiera sous peu une dépêche-circulaire à ces cours pour leur faire connaître formellement la conformité de son opinion à cet égard avec celle de la Russie.

« Le représentant de la Presse auprès de la Diète, M. de Bismarck, a eu aujourd'hui une longue audience du roi et retournera demain à Francfort. Il est chargé d'appuyer la proposition de la mobilisation des contingents fédéraux; il ne doit cependant consentir qu'à la mobilisation de la moitié de ces contingents. On dit que si la Diète prenait une résolution de ce genre, on formerait en Prusse trois corps d'armée, dont l'un serait placé sur le Rhin, un autre dans le duché de Posen et un troisième dans la province de Saxe.

« On assure que le prince de Prusse est très-favorable à la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive plus étroite entre la Prusse et l'Autriche et sur la base des intérêts plus particulièrement allemands. » — Havas.

Le ministre de la guerre, en conformité d'une décision de l'Empereur, vient de prescrire que tous les hommes de la classe de 1847 présents sous les drapeaux, en France, seront libérés le premier juin prochain.

Les hommes de la même classe, actuellement en Orient, en Afrique et en Italie, seront libérés aussitôt l'arrivée aux bataillons de guerre des jeunes soldats du dernier contingent. (Moniteur.)

Sur la demande de S. Exc. le ministre de l'agri-

culture, du commerce et des travaux publics, les compagnies des chemins d'Orléans, du Nord, de l'Est, du Midi, de Rouen, du Havre et de Dieppe, de Lyon et du Grand-Central, viennent de consentir une réduction de 50 p. % sur les frais de transport des animaux envoyés aux concours régionaux tenus dans les départements et au concours universel agricole de Paris.

Pour bénéficier de cette faveur, il suffit de présenter dans les diverses gares des chemins de fer un bulletin constatant la qualité d'exposant et le nombre des animaux destinés au concours. Ces bulletins se délivrent, au ministère de l'agriculture, aux propriétaires qui en font la demande.

L'époque pour recevoir les déclarations a été fixée au 24 mai courant. Les animaux doivent être amenés sur l'emplacement de l'exposition, au Champ-de-Mars, le vendredi 1^{er} juin. Les programmes se distribuent rue de Varennes, n° 78 bis, à la division de l'agriculture, bureau des encouragements à l'agriculture et des secours. (Moniteur.)

« Vienne, mercredi 16 mai. — Le bruit court que M. de Bourqueney et lord Westmoreland auraient formellement décliné les nouvelles propositions des plénipotentiaires russes, mais qu'ils auraient formulé eux-mêmes des contre-propositions.

« Vienne, jeudi 17 mai. — Le comte Buol, le baron de Bourqueney et le comte de Westmoreland ont eu à plusieurs reprises des entrevues pour tenir une conférence finale basée sur la dernière réponse venue de Paris et de Londres. — Havas.

Le corps de la marine vient de perdre le plus ancien de ses chefs. Le baron de Mackau, amiral de France, sénateur, ancien ministre de la marine et des colonies, ancien membre de la chambre des pairs, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, etc., etc., est mort à Paris, le 13 mai, à sept heures du soir, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Conformément au vœu déposé par l'amiral dans son testament, ses obsèques auront lieu, sans pompe militaire, à la Madeleine, sa paroisse. Au sortir de l'église, le corps doit être transporté en Normandie, dans une sépulture de famille.

La longue carrière de l'amiral, les postes élevés qu'il a brillamment et si utilement occupés, les souvenirs qu'il a laissés parmi les nombreuses person-

FEUILLETON

LE CAPITAINE OSORIO.

(Suite et fin.)

Cependant Roussel avait déroulé toutes ses cartouches, creusé un trou dans le sol, sous le rocher et comprimé dans ce trou toute la poudre qu'il put contenir; il plaça en outre et de force, une pierre plate par-dessus et adhérent au rocher, confectionna avec plusieurs mouchoirs une mèche assez longue et fit éloigner ses hommes et Lola.

Il se pencha ensuite vers la base inflexible du roc et cria par-dessous :

— Commandant, éloignez-vous de la porte, retirez-vous au fond du cachot; j'ai miné le roc et il va sauter; attention!

Rien ne répondit.

— Serait-il mort! fit le brave sergent en s'éloignant.

Il approcha son flambeau de la mèche qui se mit à brûler lentement et se retira à l'autre extrémité de la galerie.

Un quart-d'heure se passa ainsi, rempli des plus mortelles angoisses.

Enfin, une lumière éclatante brilla au fond du souterrain, bientôt suivie d'une explosion terrible qui amena la chute de grands blocs de pierre qui se détachèrent de la voûte et des parois.

Ils coururent, dès que l'écho eut cessé de répercuter

le bruit, vers la porte du cachot. Le gruit avait été à peine eutamié, mais il laissait à sa base assez d'espace pour qu'un homme pût s'y glisser.

Roussel pénétra dans le cachot, mais du dedans il put pousser le bloc dont le ressort avait été brisé sans nul doute par l'explosion.

Deux hommes gisaient à terre: l'un d'eux avait le visage en sang et l'on voyait aux marques empreintes sur son cou, qu'il était mort, étranglé par son adversaire. C'était Gomez.

L'autre avait une plaie béante à la poitrine et le sang en sortait avec abondance; il respirait cependant encore. C'était Gaston.

Roussel l'emporta, et tous les assistants quittèrent le souterrain.

Osorio, en voyant l'officier sans mouvement et couvert de sang, eut un éclair de triomphe dans les yeux, mais Lola ne voulut pas lui laisser cette joie suprême de le croire mort.

— Nous le sauverons, s'écria-t-elle, nous le sauverons!

Osorio fit un mouvement terrible et eut certainement rompu ses liens si les soldats ne se fussent jetés sur lui.

— Quant à toi, lui dit le sergent, ton affaire va être réglée. Allons, sortez d'ici, les amis, et placez-le à quinze pas.

Dolorès releva vivement la tête.

— La senora s'intéresse aux jours de ce mécréant? de-

manda Roussel d'un ton rogue, mais qui prouvait assez qu'il était disposé à lui obéir.

— Non, dit la jeune fille, avec une exaltation sauvage, il a mérité la mort, je vous l'abandonne.

Le jour commençait à poindre. Les soldats firent sortir le comte, le lièrent contre un arbre et apprêtèrent leurs armes.

Tout-à-coup, ils virent Osorio s'affaisser sur lui-même.

— Tiens! dit le caporal, il a peur et s'évanouit d'avance.

— Parbleu, dit Roussel qui survint, ça serait curieux. Voyons donc.

Et le sergent, s'approchant d'Osorio, reconnut qu'il était bien mort.

Le comte, à la manière des nègres, avait, comme on dit vulgairement, avalé sa langue; il mourait volontairement afin d'enlever à ses ennemis la satisfaction de le mettre à mort.

— N'importe, dit Roussel au caporal, donne-moi ton fusil. C'est peut-être une frime.

Et le sergent, posant le canon sur la tempe du cadavre, lui fit sauter la cervelle.

Trois mois après, Gaston, complètement rétabli, épousa la belle Lola, à qui son père avait pardonné.

— C'est égal, disait parfois le sergent Roussel, c'était un fier lapin que le capitaine Osorio!

ALBERT BLANQUET.

nes associées aux travaux de sa vie publique, expliquent assez la sollicitude générale dont sa famille a reçu de si touchants témoignages pendant ses derniers jours, et les regrets qu'inspire sa mort prématurée. (Constitutionnel.)

NOUVELLES DE LA GUERRE.

On lit dans le *Moniteur* :

Une dépêche télégraphique, adressée le 14 mai par le général Canrobert au Maréchal ministre de la guerre, porte :

« L'ennemi a fait deux sorties dans la nuit ; elles ont été vigoureusement repoussées.

Une autre dépêche, datée du 16 mai au matin, et reçue le 17 dans la matinée, est ainsi conçue :

« Nous continuons nos travaux devant la place. Plusieurs camoufflets donnés à l'ennemi ont parfaitement réussi. L'esprit des troupes est toujours excellent ; elles sont pleines d'ardeur et de confiance. »

Varna, 14 mai. — Kamiesh, 12 mai. — Omer-Pacha est revenu hier d'Eupatoria ; il y retournera demain.

Le feu continue de façon à couvrir nos travaux qui avancent.

La santé des troupes est excellente.

Les Anglais ont repoussé vigoureusement des sorties tentées par les Russes dans les nuits des 10 et 11, et la nuit dernière.

Le général La Marmora est arrivé le 8 avec la garde royale sarde. Le reste du corps d'armée suit. Tout va très bien. (Constitutionnel.)

Le *Journal de Constantinople* dit que les maladies ont presque entièrement disparu au camp de Maslak, ainsi que parmi les populations de Constantinople. Les maladies n'ont jamais eu, du reste, un caractère épidémique.

« Le même journal confirme la mort du Khan de Khiva et de son fils dans une invasion des Perses qui ont dispersé 30,000 hommes de troupes khiviennes.

« Erzeroum et Kars ont été fortifiés, et le général William se prépare à entrer prochainement en campagne.

« Les Russes élèvent des batteries sur la route d'Eupatoria à Sébastopol.

« Le général Canrobert a positivement annoncé à ses troupes, en les passant en revue, l'arrivée prochaine de 80,000 hommes de renforts alliés. »

« Marseille, mardi. — « *Le Péricle* vient d'arriver de Constantinople. Il apporte des nouvelles du 3. L'ambassadeur anglais était attendu. La santé des troupes du camp de Maslak était satisfaisante.

« Les dernières nouvelles qu'on avait reçues d'Eupatoria, étaient du 29 avril. On avait constaté, par une reconnaissance, que le village de Sacks, situé dans le voisinage, renfermait une force russe importante et beaucoup de matériel de guerre. Il était question d'occuper ce village. Omer-Pacha avait entrepris la formation d'un régiment tartare.

« Les nouvelles de Sébastopol allaient jusqu'au 1^{er}. La fusillade continuait. Les embuscades russes, qu'on avait prises, avaient, dit on, été abandonnées. La brigade du général Cassagnolles est arrivée. » — *Lejolviv.*

« Constantinople, 12 mai. — Un feu extrêmement vif a lieu chaque nuit entre les Français et les Russes.

« Les Anglais sont à cinquante pas des sentinelles russes.

« Les Anglais construisent de nouvelles batteries.

« Le sultan a passé en revue aujourd'hui la garde impériale de l'armée française. » (Times.)

« Dantzick, 11 mai. — « *Le steamer Driver*, capitaine Garner, est arrivé ici la nuit dernière ; il a poussé avec la flotte, jusqu'aux îles d'Aland, et il apporte la nouvelle que le golfe de Finlande est fermé par les glaces, de Revel à Aland, de sorte que toute communication avec le littoral est impraticable.

« *Le Driver* a quitté la flotte le 9, et, après avoir débarqué un courrier de plus de 4,000 lettres, ce vapeur doit aller rejoindre la flotte cette nuit. » — (Sund.)

« Hambourg, jeudi 17 mai. — Toute la flotte anglaise, excepté deux bâtiments restés au mouillage, a quitté Barosund, pour pénétrer plus avant dans le golfe de Bothnie. — Havas.

« Revel, 6 mai. — *Le Vautour*, le *Désespéré* et le *Basile* sont en vue de Libau. Le premier a fait deux prises dont l'une a été envoyée en Angleterre et l'autre à Memel.

« Le golfe de Finlande est converti de glaces. *L'Euryale* a été endommagé par elles.

« On dit que, cette année, la flotte russe sortira ; l'empereur de Russie a une bonne force à nous opposer : un vaisseau à hélice 110 canons, deux de 50, vingt vapeurs à aubes, de 20 canons chacun, outre la flotte à voiles.

« Espérons donc cette année faire une campagne qui aboutira à la prise de leur flotte.

« Helsingfors ou Cronstadt doit tomber. Revel est d'importance secondaire.

« Le blocus est excessivement rigoureux. Le froid est encore très-vif. » (Daily-news.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — « Londres, jeudi 17 mai. — Le *Times* d'aujourd'hui attaque vivement le cabinet, et dit que lord John Russell et quelques-uns de ses collègues s'appliquent à ménager la Russie et veulent faire la paix à tout prix.

« Il n'est pas arrivé de dépêches de lord Raglan. » — *Lejolviv.*

AUTRICHE. — Vienne, mardi 15 mai.

« On assure que des dépêches russes conciliantes sont arrivées ici. »

« Vienne, mercredi 16 mai. — La tendance de la Bourse était toujours faible, et toutes les valeurs sont restées stationnaires ou ont baissé.

« La nomination du général Yermoloff, comme chef militaire, a été considérée comme étant peu propre à encourager les espérances pacifiques. » — *Lejolviv.*

RUSSIE. — Hambourg, 15 mai. — L'Empereur de Russie a décrété que le trésor impérial était autorisé à faire à la société polonaise du crédit foncier un emprunt hypothéqué sur 238 domaines de l'Etat situés en Pologne. (Constitutionnel.)

« Berlin, mardi 15 mai. — Un manifeste de l'Empereur de Russie, daté du 6 mai, déclare qu'il est nécessaire de compléter l'armée et la flotte, et ordonne, en conséquence, qu'il sera fait une nouvelle levée dans dix-sept gouvernements de la partie occidentale de l'empire. Cette levée, qui commencera en juin et devra être terminée en juillet, sera de douze hommes sur mille. » — Havas.

TURQUIE. — « Vienne, mardi 15 mai. — Des nouvelles de Constantinople, du 10, venues par Bucharest, annoncent l'abolition du karadsch ou impôt de capitation, et, en outre, que les rajahs, qui sont désormais soumis au service militaire, formeront des corps séparés dans lesquels ils pourront recevoir un avancement illimité. » — Havas.

« Ou mande d'Alexandrie, le 8 mai, que les passages de troupes anglaises continuent, et que 16,000 hommes environ de l'armée égyptienne sont arrivés pour s'embarquer. »

« Marseille, mardi soir, 15 mai. — Le paquebot, parti de Constantinople le 3, a été retardé par le mauvais temps ; il apporte les nouvelles suivantes :

« Reschid-Pacha n'a pas été destitué, mais il a donné sa démission. Dès le lendemain, Mehemet-Ali-Pacha a été rappelé de son exil. Reschid-Pacha est nommé ambassadeur à Vienne ; tous ses ennemis sont sortis de prison. Ces changements sont appréciés favorablement par l'opinion.

« Lord Stratford de Redcliffe était attendu de Crimée le 4 mai.

« Les secousses de tremblement de terre n'avaient pas cessé à Brousse. » — Havas.

« Berlin, mardi 15 mai. — Le courrier de Constantinople, en date du 10, nous apprend la suppression de l'impôt personnel. Les rajahs seront désormais assujétis à la conscription, et ils pourront occuper des grades dans l'armée ; ceux qui voudront s'exempter du service militaire devront payer un impôt. Reschid-Pacha devait partir, le 11 mai, pour Vienne. » — Havas.

« Marseille, mercredi soir, 16 mai. — Kiamil-Pacha, président du conseil, qui avait condamné Mehemet-Ali-Pacha, a donné sa démission, qui a été acceptée.

« Les patriarches et les rabbins ont été convoqués pour prendre connaissance du décret qui assujétit les rajahs au service militaire. La plupart des rajahs veulent, du reste, racheter en argent cette obligation.

« A la suite du meurtre du khan de Khiva, les Persans ont porté le massacre et le pillage dans le camp khivien, qui a été complètement dispersé. Les Persans ont fait 20,000 prisonniers et se sont emparés de 2,500 chameaux. Les chefs turcomans ont été récompensés.

« Deux princes égyptiens sont arrivés à Marseille ; ils se rendent à Paris pour visiter l'Exposition universelle. » — Havas.

« Marseille, mercredi 16 mai. — *Le Thabor* vient d'arriver de Constantinople. Il apporte des nouvel-

les du 7. L'ambassadeur anglais était revenu à Constantinople, il venait d'Eupatoria. Vély-Pacha, ancien ambassadeur de la Porte à Paris, et le colonel Dien venaient d'arriver à Constantinople. Un décret du sultan interdisait aux Grecs résidant en Turquie de porter des armes. » (Lejolviv.)

INDE. — « Trieste, mardi 15 mai. — On a reçu des nouvelles de Bombay, en date du 16 avril.

« Un traité d'amitié a été conclu entre l'Afghanistan et l'Angleterre. » — Havas.

« Alexandrie, 9 mai. — Un traité a été signé avec Hyder-Khan, à Peshawer, le 30 mars, par M. Laurence. Il contient trois articles :

« 1^o Paix perpétuelle entre Dost-Mahomet et les Anglais ;

« 2^o Les Anglais s'engagent à respecter les possessions de Dost-Mahomet.

« 3^o Dost-Mahomet reconnaît les possessions de la compagnie des Indes-Orientales.

« Le bruit court qu'Avâ fait des préparatifs hostiles contre les Anglais.

« Il y a eu une guerre entre Gholab-Singh et son neveu.

« Les Afredies ont été punis par le colonel Craigie. » (Times.)

CHRONIQUE LOCALE.

EXPOSÉ fait au Conseil municipal de Saumur, à l'ouverture de sa session de mai 1855, par M. Louvet, maire, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Nous venons pour la onzième fois, depuis 1844, vous exposer la situation des affaires de la commune au point de vue des finances, des travaux en cours d'exécution et des travaux à entreprendre.

Jamais à aucune époque de notre administration, malgré les crises nombreuses et graves que nous avons traversées, la gestion de nos finances municipales ne fut entourée de plus de difficultés. La nullité des récoltes de vins et l'élévation du prix de toutes les denrées alimentaires ont causé une très-forte diminution dans les recettes de notre octroi. Ces recettes, prévues au budget 1854 pour 197,000 francs, ne se sont élevées qu'à 181,617 fr. 73 cent. ; différence en moins 15,382 fr. 27 c.

Le tableau ci-dessous indique les objets sur lesquels ont porté les principales diminutions comparativement à l'année 1853, pendant laquelle les recettes avaient atteint à peu près le taux normal :

	En 1853	En 1854	Différence en moins, à la perte de 1854
Les boissons ont produit	43,577 64	35,298	8,279 64
Les comestibles	50,105 48	47,672 47	2,433 01
Les fourrages	54,477 06	43,830 53	10,596 53

Mais les recettes se sont un peu relevées sur les objets suivants :

	En 1853	En 1854	Différence en plus, au profit de 1854
Les combustib. ont prod.	24,279 13	26,138 49	1,869 36
Les matériaux	22,852 31	24,733 40	1,881 09

L'année 1855 semble devoir nous apporter un déficit beaucoup plus considérable encore. Et pendant que les recettes baissent, les besoins restent aussi nombreux, aussi pressants, plus nombreux et plus pressants peut-être ; les dépenses augmentent donc et il faut y faire face avec des ressources moindres. C'est vous dire, Messieurs, que nous avons plus que jamais besoin de tout votre concours pour marcher dans la voie de la prudence, de l'ordre et de l'économie.

Voici les résultats sommaires de nos recettes et de nos dépenses pendant l'exercice 1854.

RECETTES.

Les recettes prévues au budget primitif de 1854 étaient de.....	232,542 fr. 24 c.
Les recettes prévues au budget additionnel de 1854, étaient de.....	262,924 07
Les recettes imprévues pendant l'année 1854 ont produit.....	23,061 19
	518,527 50

Dont il faut défalquer :	
Les restes à recouvrer 40,000 f.)	55,833 28
Les non-valeurs.... 15,833 28)	
Total des recettes.....	462,694 fr. 22 c.

DÉPENSES.

Les crédits votés au budget primitif de 1854 étaient de.....	232,210 fr. 02 c.
Les crédits votés au budget additionnel de 1854 étaient de....	262,920 88
Les crédits supplémentaires, votés en cours d'exercice, ont été de.....	40,405 84
Les dépassements de crédits obligatoires ont été de.....	458 43
Total à reporter.....	535,995 fr. 17 c.

Report.	535,995 fr. 17 c.
Dont il faut retrancher :	
Crédits non employés, à annuler	29,658 79
Crédits non employés à faire revivre	76,328 75
Dépense effective	430,007 63
Somme (excédant de recette) à reporter au budget additionnel 1855	32,686 59
Total définitif égal aux recettes	462,694 22

Ces chiffres sont en concordance parfaite avec les comptes de M. le receveur municipal. Les éléments et les détails seront mis sous vos yeux, afin que vous puissiez exercer le contrôle prescrit par la loi.

DETTES.

Les dettes de la ville, au 31 décembre 1854, se décomposent ainsi :

1° Emprunt fait à la Caisse des dépôts et consignations, remboursable en vingt annuités, de 15,796 fr. 16 c. chacune (intérêts compris), à partir de 1855	210,000 fr.
2° Créances dues à divers	39,288 73 c.
Total des dettes	249,288 73

Ferme des droits de places aux marchés.

Le bail de ces droits de places, qui expirait au 31 décembre 1854, a été renouvelé pour cinq années par adjudication publique. Le même fermier est resté adjudicataire; mais le prix annuel, qui était de 7,650 fr., a été porté à 10,350 fr.; différence en plus au profit de la commune 2,700 fr.

Abattoir.

Notre abattoir est terminé. Le service a commencé à y fonctionner le 1^{er} avril dernier. Les produits bruts de cet établissement seront annuellement d'environ 8,000 fr., desquels il faudra déduire 2,500 fr. pour les frais; restera, en produit net annuel, 5,500 fr. à peu près. Ce revenu est minime, sans doute; mais il ne faut pas oublier que cet établissement a été créé, non par une pensée de spéculation fiscale, mais pour un but d'hygiène, de convenance et de sécurité publiques.

Nous nous occupons de régler définitivement le solde des dépenses de cette importante construction. Une allocation de 7,000 fr. est portée à cet effet dans le budget additionnel de 1855.

Hôtel du Général commandant l'Ecole de cavalerie.

Cet hôtel, placé aux abords de l'Ecole et dans un des plus beaux quartiers de la ville, a été achevé à peu près dans les délais prescrits et sera livré prochainement par nous au Ministère de la guerre. Nous allons régler les comptes de cette construction; nous vous proposons d'inscrire au budget additionnel de 1855 un crédit de 3,000 fr. à valoir sur le solde.

Les sacrifices que la ville de Saumur s'impose pour son Ecole de cavalerie sont considérables sans doute. Indépendamment de la part très-grosse qui restera à notre charge dans les frais de construction de l'hôtel du Général, nous avons dépensé l'année dernière une trentaine de mille francs pour l'assainissement du Chardonnet et de ses abords. Mais le Gouvernement, dans son esprit de justice et de sagesse, sait reconnaître nos sacrifices: par une décision récente, Son Exc. M. le Maréchal ministre de la guerre a mis à la disposition du génie militaire un crédit de 100,000 fr. pour la construction immédiate d'une écurie neuve qui contiendra 128 nouveaux chevaux de dressage. Cette construction, qui entraîne comme conséquence nécessaire l'accroissement de l'effectif hippique de notre grand établissement militaire, sera vue avec plaisir et reconnaissance par notre population.

Achèvement de l'Hôtel-de-Ville.

Vous avez accueilli avec faveur notre projet de compléter l'Hôtel-de-Ville par une construction sur la place, à la suite du vieux bâtiment actuel. Le nouveau bâtiment aurait 21 mètres de façade et serait de style gothique avec portail et grand balcon. La promenade serait enlevée et laisserait de larges et magnifiques abords à l'hôtel principal. L'église Saint-Jean, ce bel édifice si tristement employé aujourd'hui, serait achetée, annexée à l'Hôtel-de-Ville et rendue au culte; le Bureau central de Bienfaisance serait transporté dans l'anberge actuelle de la Cour-Saint-Jean, devenue propriété communale, et viendrait ainsi s'abriter aux côtés de la Mairie et au pied de la plus ancienne église de Saumur. Ce projet nous donnerait en outre des cours intérieures vastes et aérées, des bureaux commodes, un prétoire pour nos juges de paix, une bibliothèque publique et des appartements de réception dignes de notre ville. Des difficultés d'achat entravaient la réalisation du projet; nous nous sommes activement occupé de les lever; et la Commission que vous

avez nommée, sur notre demande, pour nous assister de ses conseils et de son appui, sera bientôt en mesure de vous présenter son rapport. La dépense totale sera considérable; elle dépassera deux cent mille francs. Mais il faut savoir faire en temps utile des sacrifices d'argent pour de grands projets. Nos pères nous ont montré cet exemple: c'est par leurs ponts, leurs quais et leurs grandes percées, obtenus au prix d'énormes subventions, qu'ils ont placé notre ville au rang qu'elle occupe. Continuons leur œuvre; comme eux, nous prendrons du temps pour payer, et, comme eux aussi, nous surmonterons, Dieu aidant, les difficultés de nos entreprises.

Restauration des Hospices.

Nous étudions sans relâche l'importante et difficile question de la restauration de nos Hospices, de concert avec la Commission que vous avez nommée. Nous vous proposerons prochainement une solution. En vous la proposant, nous serons d'accord avec l'autorité supérieure, que nous avons dû consulter, afin de nous pénétrer de sa pensée et de marcher dans ses vues.

Bien qu'aucune allocation ne soit inscrite à nos budgets pour cette restauration, nous espérons néanmoins pouvoir bientôt commencer les travaux, au moyen de fonds qui seront mis à notre disposition par l'Administration des Hospices, sauf remboursement.

Pour couvrir la dépense de cette restauration, nous serons nécessairement obligés d'imposer la commune de quelques centimes extraordinaires. Le recours à ce moyen extrême sera suffisamment justifié par la haute utilité de l'entreprise.

Egoût du Pont-Fouchard.

Le premier des besoins, pour une ville, c'est son assainissement. L'égout du Pont-Fouchard est le dernier qui nous reste à faire pour compléter le système que nous avons entrepris. Vous en avez voté le principe au mois de décembre dernier. Nous vous proposons, à cet effet, une allocation au budget additionnel de 1855. Le fossé infect qui longe le côté oriental de la rue de Bordeaux sera supprimé; les eaux seront rejetées dans l'égout de la Mare-Maillet; et, en même temps, nous ferons combler les mares qui existent dans les jardins de M. Cadieu et de M^{me} Ducamp.

Eclairage au gaz du quartier de Fenet.

Cette partie de notre ville n'était pas encore éclairée au gaz. Elle le sera prochainement. Les tuyaux et les candélabres se posent; et d'ici à peu de mois tous les quartiers de Saumur jouiront d'un mode uniforme d'éclairage.

Il y a encore, Messieurs, sur tous les points de notre ville, beaucoup d'autres travaux à entreprendre, beaucoup d'autres besoins à satisfaire. Nous connaissons ces travaux et ces besoins, et nous voudrions pouvoir accueillir toutes les réclamations légitimes auxquelles ils donnent naissance; mais, en administration plus encore que dans toute autre condition humaine, il faut savoir se borner suivant ses moyens, aller au plus pressé et attendre du temps les satisfactions que le présent nous refuse.

Nous ne terminerons pas cet exposé Messieurs, sans vous remercier du concours affectueux et utile que vous prêtez constamment à notre administration. Malgré les orages qui ont passé sur notre pays, nous retrouvons sur vos fauteuils les mêmes hommes qui siégeaient autour de nous il y a de longues années. N'est ce pas faire votre éloge, Messieurs, ou plutôt n'est-ce pas faire l'éloge de notre ville, si admirable de bon sens et de patriotisme?

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur arrête, qu'à partir du 18 mai 1855, le prix de la viande de bonne qualité, bœuf, veau et mouton, est fixé à 1 franc 30 centimes le kilogramme.

A l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 mai 1855.

Signé: LOUVET, maire.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Sa Majesté l'Empereur a reçu du général Canrobert la dépêche suivante:

« Crimée, 16 mai 1855, 10 heures du matin.
 « Ma santé fatiguée ne me permettant plus de conserver le commandement en chef, mon devoir envers mon souverain et mon pays me force à vous demander de remettre ce commandement au général Péliissier, chef habile et d'une grande expérience.
 « L'armée que je lui laisserai est intacte, aguerrie, ardente et confiante.

« Je supplie l'Empereur de m'y laisser une place de combattant à la tête d'une simple division. »

Le ministre de la guerre a adressé au général Canrobert la réponse qui suit:

« Paris, 16 mai, 11 heures du soir.

« L'Empereur accepte votre démission. Il regrette que votre santé soit altérée. Il vous félicite du sentiment qui vous fait demander à rester à l'armée. Vous y commanderez non pas une division, mais le corps du général Péliissier. Remettez le commandement en chef à ce général. »

FAITS DIVERS.

Lundi, dans les environs de Vaugneray, une jeune fille de quatorze à quinze ans, qui menait au vert une jument assez fringante, avait en la funeste idée, afin de conserver la liberté de ses mains et de pouvoir tricoter en creinant, d'enrouler autour de son corps la corde qui retenait l'animal. Bientôt la jument aperçut des chevaux qui paissaient dans la campagne, elle prit sa course dans leur direction. L'imprudente gardienne n'a puse dégager; elle a été traînée à travers champs l'espace d'une centaine de mètres, et c'est dans un état déplorable qu'on l'a amenée à Lyon pour y être traitée de ses blessures. (Constitutionnel.)

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*: « Depuis quelque temps, le nombre de personnes qui font usage de timbres-postes ayant déjà servi devient de plus en plus considérable. L'administration des Postes, qui découvre ces contraventions à la loi, adresse des plaintes fréquentes à la justice. Beaucoup de personnes paraissent ne pas se douter que l'usage d'un timbre-poste qui a déjà servi à affranchir une lettre constitue un délit puni d'une peine correctionnelle. La loi du 16 octobre 1849 porte cependant que toute personne qui fait sciemment usage d'un timbre-poste ayant déjà servi, sera punie pour la première fois d'une amende de 50 francs à 1,000 fr. En cas de récidive, la peine peut être de cinq jours d'emprisonnement à un mois, et l'amende est doublée.

« La loi exige, il est vrai, pour que le délit soit punissable, que l'usage illicite du timbre-poste ait été fait sciemment; mais il faut remarquer qu'à raison de la précaution prise par l'administration des Postes de maculer par une empreinte noire les timbres qui ont déjà servi, il n'est pas possible aux prévenus d'exciper de leur bonne foi lorsque le timbre dont ils ont fait usage porte cette empreinte accusatrice.

« Le grand nombre des poursuites qui sont dirigées en ce moment à la requête de l'administration des Postes nous engage à rappeler que l'usage de tout timbre-poste maculé rend passible celui qui en est l'auteur des peines édictées par la loi; car nous croyons savoir que l'administration est décidée à poursuivre très-rigoureusement un délit qui tend à devenir tous les jours plus fréquent. »

Dangers de certains purgatifs. — Les purgatifs sous forme de grains, de pilules, d'élixir dont la formule est secrète, ont pour base la gomme-gutte, la scammonée, le jalap, la coloquinte. Ces divers drastiques produisent de l'irritation dans l'estomac ou les intestins, et sont souvent la cause première des *maladies les plus graves*; aussi, les médecins ordonnent-ils maintenant le *CHOCOLAT DESBRIÈRE* composé avec la *magnésie pure*, dont ils ont apprécié les propriétés bienfaisantes. Dépôt à la pharmacie de M. BUIÈRE, à Saumur.

L'Académie de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une *Médaille d'honneur en argent* à M. GEORGÉ, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente *PÂTE PECTORALE*, dont les précieuses propriétés, pour combattre les RHUMES, *Enrouements, Catarrhes, Asthmes, Gripes*, etc., avaient été constatés par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). — La fabrique est transférée à Paris, 28, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger. (371)

Toilette des Dames. — Composé de substances balsamiques et aromatiques toujours pures et récentes, le *COSMACÉTI*. *Vinaigre de toilette* est spécialement recommandé pour la toilette des dames. Il rafraîchit et fortifie les organes, prévient et guérit les affections auxquelles expose une vie trop sédentaire. Employé en lotions, il blanchit la peau et fait disparaître les taches de rousseurs et les démangeaisons. (218)

Dépôt chez M. EUGÈNE PISSOT, coiffeur.

BOURSE DU 16 MAI.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 68 13.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 10.

BOURSE DU 18 MAI.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 53.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 95 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

A LOUER
Présentement,
Un APPARTEMENT complet, au second étage, sur la rue d'Orléans, n° 8, maison Louyet.
S'adresser au Concierge. (243)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite
Un APPARTEMENT, fraîchement décoré, rue d'Orléans, n° 8, composé de 2 pièces, petit vestibule, cave et grenier.
S'adresser à M. CATHELINEAU, concierge. (244)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1855,
1° Un premier étage;
2° Un second étage et un magasin.
S'adresser à M. COMMON, épicier rue Saint-Jean. (245)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 90, appartenant au sieur RIBERT, qui l'occupe. (246)

A VENDRE
UNE MAISON,
Servant d'Auberge,
Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
Occupée présentement par le sieur Dupuy,
Composée de : chambres basses, cave au-dessous, premier étage, greniers, écuries et autres servitudes, vaste cour, avec terrain propre à bâtir sur la grande route, et jardin.
S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur.
On accordera la plus grande facilité pour les paiements. (247)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON,
Située à Saumur, Grand'Rue, n° 8,
Occupée par M^{me} Bonafous,
Composée de plusieurs corps de logis, trois cours, deux écuries, remises, belle cave, joignant au nord M. Chauvet, au midi M. Piette, par derrière M. Courtiller, et appartenant à M. Chevré-Besnier.
S'adresser à M. CHAUVET, propriétaire à Varrains, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (248)

A VENDRE
UNE ETUDE DE NOTAIRE,
Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.
S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,
MAISON
Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,
AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.
Vue sur la Loire.
S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

Par suite de cessation de commerce,
M. PRAX, M^e de parapluies, rue Saint-Jean, à Saumur, vendra, à des prix très-modérés, parapluies et grande nouveauté d'ombrelles, mar- quises et autres. (237)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.
A VENDRE
OU A ARRENTER
Ensemble ou séparément,
DEUX MAISONS,
Appartenant au sieur HENO, tailleur, séparées l'une de l'autre par un cor- ridor commun,
Situées à Saumur, rue du Puits-Neuf,
Et joignant d'un côté M. Fournée, d'autre côté M. Guedon.

Chacune de ces maisons comprend une boutique, une arrière-boutique et une cuisine au rez-de-chaussée, des chambres au premier et au second étage, des greniers, une cave et un droit de communauté à la cour.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (224)

MAL DE DENTS.
ALTHODONTE GAUTIER.
Ce spécifique se recommande par plusieurs années de succès. Il n'exige aucune application sur les gencives; une simple aspiration par le nez suffit pour faire cesser la douleur à l'instant. — Prix du flacon, 2 fr., à la Pharmacie, chez l'Auteur, rue d'Orléans, n° 27, à Saumur.
On expédie contre remboursement. (Affranchir.) (182)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
OU A LOUER,
Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1855,

Une MAISON, située à Saumur, rue de Bordeaux, actuellement occupée par MM. Favre et Ratonis, composée de salle à manger, salon de compa- gnie, cuisine, cour, écurie, remise, jardin, buanderie, bûcher, quatre ca- ves, deux chambres.
Au premier étage, deux chambres à coucher et deux cabinets, autres cham- bres sur la cour, greniers et toutes servitudes.
S'adresser, pour traiter, à M. GASNAULT-BODEAU, entrepreneur de travaux publics, ou à M^e DION, no- taire. (236)

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON
Sise au Pont-Fouchard,
Occupée par M. Dufour, avec cour, jardin et vaste hangard.
S'adresser à M. DUFOUR ou à M. ROGERON, menuisier, rue Beaurepaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON,
Sise rue de l'Ancienne - Messagerie.
A CÉDER
UN FONDS DE CORDONNIER,
Rue du Paradis.
S'adresser à M^{me} veuve AGUILLARD.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 20 mai 1855, à midi,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON
NOUVELLEMENT RESTAURÉE,
Sise à Gaure, commune de Varennes- sous-Montsoreau, avec façade sur la route de Tours à Nantes, divisée en trois corps de bâtiments.

COURS ET JARDINS,
Vue admirable sur les coteaux de la Loire.
Cette maison était précédemment occupée par M. FRAMBAULT-ROUSSEAU.
S'adresser : à M. NAU-MORTCET, propriétaire, rue Royale, n° 2, à Saumur;
Et audit M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (228)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable,
1° La Ferme des PASTUREAUX
Située commune de Villebernier,
Consistant en logement de fermier, et environ 15 hectares 63 ares 64 cen- tières de terres labourables et prés.
2° DEUX RENTES FONCIÈRES
La première de 36 fr., deux kilog. de beurre et deux poulets;
La deuxième de 24 francs, un kilog. de beurre et deux poulets.
S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (208)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ
DE GRAND-BOIS,
Située commune de Saint-Lambert-des- Levées, près Saumur,
Appartenant aux héritiers Lory.
S'adresser à M^e DION. (207)

A LOUER
Présentement,
LA MAISON DE CAMPAGNE
DU VAU LANGLAIS.
A VENDRE
OU A ARRENTER
55 ares de vigne et différents morceaux de terre,
Situés au Moulin du Bois-Brand.
S'adresser à M. HUGONET. (592)

Etude de M^e ARMAND SIMON, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIERE
Le dimanche 20 mai 1855, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans la maison, à Varrains, où est décédée la dame Madeleine COUTELET, veuve de Joseph PASQUIER, il sera procédé, par le ministère de M^e Leroux, notaire à Saumur, à la vente aux enchères et au comptant, plus cinq centimes par franc, des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite feu dame Joseph Pasquier, lesquels consistent en : trois lits complets, ar- moire, meubles meublants, linge, ustensiles de ménage, etc.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LOTERIE D'AUVERGNE,
Autorisée par le Gouvernement.
CAPITAL: 600,000 FRANCS.
GROS LOT 100,000 FRANCS.
Prix du Billet : UN FRANC. Tirage PROCHAIN.
CENT LOTS.
Cette Loterie est une œuvre de Charité; le produit en sera affecté à la recon- struction de l'orphelinat départemental de LAVORR (Cantal), détruit par un incendie.
Organisée par M^{me} la comtesse d'Anglars de Bassignac (en religion sœur Marie Joseph), fondatrice de Lavourr, la LOTERIE D'AUVERGNE est placée sous le patronage de M. le préfet du Cantal et de M^{sr} l'évêque de Saint-Flour, président et vice-président d'une commission de surveillance.
Pour toute demande de province, envoyer à Paris, par mandats sur la poste, à M^{me} la vicomtesse d'Anglars de Bassignac, autant de fois un franc que l'on désire de billets.
Adresser les demandes de billets et les mandats au Bureau central, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 86, A PARIS.
On trouve des Billets à SAUMUR, chez M. LECOTTIER, RELIEUR-PAPETIER, rue du Petit-Maure. (128)

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON
DU DOCTEUR BELLOC,
Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.
Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlennes-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (54)